

« vous me forceré le cas arrivant de vous y obliger et de protester de
« tous dommages et interets, qui pourront resulter d'un refus injuste.

..... Souvenez vous Mdlle du tout des reproches que vous m'avez
« faites avec d'autres, que j'ai engagé et vendu vos biens, seroit-il de-
« placer si je prends la liberté de vous en faire aujourd'hui sur l'enga-
« gement de la dixme d'Aspelt que vous avez fait de la maniere que
« l'on sait, ceci se debattra en tems et lieu, et je souhaite que vous
« n'avez jamais lieu de vous en repentir par le procedé des uns et des
« autres contre vous, quand meme je voudrois faire bande aparte dans
« cette occasion, je ne seray cependant pas moins en toute occasion
« Madlle. ma tres chere soeur votre bon frere et fidel amis.

J. H. de Zievel.

Cette lettre prouve nettement que le baron J. H. de ZIEVEL tenait absolument à ne pas permettre un morcellement du patrimoine familial avant le décès de sa mère. Le fait que sa soeur Josèphe avait disposé de la dime d'Aspelt, sans le consulter au préalable, ceci en des conditions peu favorables, explique parfaitement pourquoi, en tant que frère aîné, il essayait de réunir plutôt en sa propre main tous les titres, protestant d'autre part de ce que tant que la mère vivra, rien ne lui manquera.

Il va maintenant s'occuper sérieusement des travaux de restauration et d'aménagement du château de Bettembourg. Le 13 juin il écrit à Madame de SAINTIGNON, abbesse de l'abbaye de Differdange, en la priant de permettre « à votre masson Speck de se rendre ce soir
« avec quatre de ses massons a Bettembourg pr. y faire quelques
« ouvrages de son stil, d'autant plus pressans que Mad. de Zievel, qui
« se trouve dans les remedes, est parti ce matin pr. faire place auxdits
« massons, et qui ne peut y revenir occuper les chambres a moins que
« le sr. Speck y ait fait les reparations necessaires. »

La toiture était à refaire également, témoin cette lettre adressée le 10^e juin 1750 de Luxembourg

« A Mr. Mr. D'ANNETHAN, seigneur de Brandebourg,
Dhamen et Densborn, Ecoutette de la ville de Treves et
conseiller aulique de S. A. E. de Treves

.....
..... la liberté de vous prier d'avoir la bonté de nous informer
« combien que le Reis de bonnes ardoises de la Moselle, dont on ma
« dit que celles Caselte étoient les meilleures et quelles ne prennent
« jamais de mousse, peuvent couter sur les lieu ou rendues a Treves
« ou a Remich, et je les envoie chercher la ou mon interet les deman-
« deroit le mieu, et il men faut 40 Reis pour le moins, et combien peut
« couter a Treves le cent pesant de plomb en tablettes.

J. H. de Zievel